



Expertise comptable
Audit, Conseil et Social

**ASSOCIATION CULTUELLE DE
L'EGLISE PROTESTANTE UNIE DE LYON**

Association déclarée Loi 1905

**Siège social : 6 B Cours de la Liberté
69003 LYON**



ORIAL

ASSOCIÉS
EXPERTISE COMPTABLE ET
COMMISSARIAT AUX COMPTES

SIÈGE SOCIAL

12-15, quai du Commerce
69336 Lyon cedex 09
Tél. 04 78 43 45 55

BUREAU

167, rue Charles Germain
69400 Villefranche s/ Saône
Tél. 04 74 68 37 43

ORIAL PARIS

ASSOCIÉS
EXPERTISE COMPTABLE ET
COMMISSARIAT AUX COMPTES

6 rue de Bassano
75116 Paris
Tél. 01 40 17 05 47



**ORIAL
PROVENCE**

ASSOCIÉE
EXPERTISE COMPTABLE
22, cours Jean Jaurès
84603 Valréas cedex 03
Tél. 04 90 35 05 97

**ASSOCIATION CULTUELLE DE
L'EGLISE PROTESTANTE UNIE DE LYON**

**Rapports du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Ce document contient 21 pages

Membre du réseau



www.orial.fr

S.A.S. au capital de 3 762 911 € - 444 674 816 00012 RCS Lyon

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et aux Compagnies Régionales des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom.
Membre du groupe Oriale inscrit à l'Ordre des Experts Comptables des régions : Auvergne Rhône-Alpes, Paris Ile de France, Provence Alpes Côtes d'Azur et aux
Compagnies Régionales des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom et de Paris.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION CULTUELLE DE L'EGLISE PROTESTANTE UNIE DE LYON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, de l'ouverture de l'exercice jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les actifs immobilisés sont évalués et amortis comme indiqué dans l'annexe, dans les règles et méthodes comptables. Nous nous sommes assurés que ces règles étaient bien respectées.
- Et nous avons pu, dans le cadre de notre audit, nous assurer que les subventions d'investissements, les legs, donations et dons sont utilisés conformément aux informations données dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil presbytéral et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Le cas échéant, en application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil presbytéral.

VI- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 20 juin 2023

Pour SAS ORIAL
Commissaire aux Comptes

Jean-Paul BOUVARD
Fondé de Pouvoirs



ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amort. et déprec.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Frais de Recherche Développement				
Autre				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	746 016,83 €		746 016,83 €	746 016,83 €
Constructions	7 877 139,58 €	3 994 102,05 €	3 883 037,53 €	4 197 740,67 €
Constructions sur sol d'autrui	11 789,51 €	11 789,51 €		
Matériel de transport				
Matériel de bureaux et Informatique	2 558,00 €	2 558,00 €		
Mobilier de bureaux et divers	614 503,95 €	535 924,03 €	78 579,92 €	104 087,19 €
Immobilisation en cours	1 179 762,82 €		1 179 762,82 €	787 821,52 €
s/total	10 431 770,69 €	4 544 373,59 €	5 887 397,10 €	5 835 666,21 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres immobilisés	15,00 €		15,00 €	15,00 €
Prêts aux personnels				
Autres prêts	8 500,00 €		8 500,00 €	
Cautions pour loyers, autres				
s/total	8 515,00 €		8 515,00 €	15,00 €
TOTAL I	10 440 285,69 €	4 544 373,59 €	5 895 912,10 €	5 835 681,21 €
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES CREANCES				
Fournisseurs				
Autres créances	635 271,04 €		635 271,04 €	854 818,80 €
Dépôt à la région				
Dépréciation				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES : Banques et caisse				
	501 610,12 €		501 610,12 €	737 786,54 €
TOTAL II	1 136 881,16 €		1 136 881,16 €	1 592 605,34 €
COMPTE DE REGULARISATION				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
	10 546,93 €		10 546,93 €	7 754,71 €
TOTAL III	10 546,93 €		10 546,93 €	7 754,71 €
ACTIF : TOTAL GENERAL (I+II+III)	11 587 713,78 €	4 544 373,59 €	7 043 340,19 €	7 436 041,26 €

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS ET RESERVES		
FONDS STATUTAIRE		
Patrimoine intégré	3 247 970,82 €	3 247 970,82 €
Legs et donation		
Subvention d'investissement	1 068 149,57 €	1 190 593,32 €
Ecarts de réévaluations		
s/total	4 316 120,39 €	4 438 564,14 €

RESERVES		
Réserves affectées	1 986 210,30 €	1 986 210,30 €
Réserves Ensemble, mutualisation		
Réserves générales	-1 434 257,29 €	-1 199 528,39 €
s/total	551 953,01 €	786 681,91 €
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVE (avant affectation du résultat)	4 868 073,40 €	5 225 246,05 €
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE ou PERTE)	-223 894,70 €	-234 728,90 €
TOTAL I	4 644 178,70 €	4 990 517,15 €

PROVISIONS et SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		
PROVISIONS ET SUBVENTION D'EQUIPEMENT		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS		
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL II		

FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur autres ressources		
	1 623 338,75 €	1 618 070,20 €
TOTAL III	1 623 338,75 €	1 618 070,20 €

DETTES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
Emprunts bancaires	300 000,00 €	300 000,00 €
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		
Autres emprunts		20 000,00 €
Dépôts et cautionnements	6 030,00 €	6 030,00 €
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	312 686,92 €	312 658,34 €
Dettes fiscales et sociales	4 657,11 €	7 752,55 €
AUTRES DETTES		
Eglise Unie (région)		
SPM-Defap		
Consistoire		
Autres AC		
Autres AC dans ensemble		
ASEMEPUdF		
Autres	152 348,71 €	178 810,79 €
TOTAL IV	775 722,74 €	825 251,68 €

COMPTES DE REGULARISATION		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCES		
	100,00 €	2 202,23 €
TOTAL V	100,00 €	2 202,23 €
PASSIF : TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 043 340,19 €	7 436 041,26 €

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes, activités fiscalisées (Type A et B)	3 769,00 €	105,00 €
Dons et legs	652 874,05 €	838 011,74 €
Dons et legs provenant de l'étranger		768,00 €
Consistoires	3 000,00 €	3 000,00 €
Concession de cimetière & Loyers	63 675,71 €	43 668,26 €
Participation, remboursements de frais et transfert de charges	89 965,57 €	74 096,19 €
Autres produits	5 076,97 €	4 500,00 €
Subventions	299 965,49 €	289 652,30 €
TOTAL I	1 118 326,79 €	1 253 801,49 €

CHARGES D'EXPLOITATION		
Frais généraux de gestion (électricité, loyers, assurances, frais de déplacements, d'affranchissements)	250 766,56 €	230 047,65 €
Variation des stocks et en-cours		
Impôts, taxes et versements assimilés	18 187,00 €	20 692,28 €
Salaires, traitements et charges sociales	252 622,81 €	228 607,25 €
Contributions et subventions	609 675,00 €	653 719,00 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	340 760,34 €	374 572,36 €
Concession de cimetière, panneau d'affichage		
Autre charge de gestion courante	2,47 €	
TOTAL II	1 472 014,18 €	1 507 638,54 €

1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-353 687,39 €	-253 837,05 €
--	----------------------	----------------------

PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 168,80 €	
Produits nets sur cess. de valeurs mob. de placements		960,64 €
TOTAL III	2 168,80 €	960,64 €

CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilés	7 500,00 €	7 400,00 €
Différence négative de charges		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Charges nettes sur cess. de valeurs mob. de placement		
Participation produits financiers	99,00 €	
TOTAL IV	7 599,00 €	7 400,00 €

2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-5 430,20 €	-6 439,36 €
---------------------------------------	--------------------	--------------------

3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-359 117,59 €	-260 276,41 €
---	----------------------	----------------------

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion (dons, legs, autres...)	-6 500,00 €	36 727,91 €
Sur opérations en capital		277 200,39 €
Reprise sur provisions, dépréciations et transfert de charges	143 901,64 €	144 781,90 €
TOTAL V	137 401,64 €	458 710,20 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion (subventions, créances irrécouvrables)	-7 681,25 €	86 516,81 €
Sur opérations en capital		7 200,38 €
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	-7 681,25 €	93 717,19 €

4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	145 082,89 €	364 993,01 €
--	---------------------	---------------------

IMPOTS SUR LES SOCIETES		

ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTES (VIII)		
	9 860,00 €	339 445,50 €

TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 257 897,23 €	1 713 472,33 €
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 481 791,93 €	1 948 201,23 €
RESULTAT (BENEFICE OU PERTE)	-223 894,70 €	-234 728,90 €

A N N E X E

2022

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le total est de 7 043 340 €.

Et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat déficitaire de **223 894.70 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les comptes sont arrêtés par le Conseil presbytéral.

FAITS CARACTERISTIQUES

L'association culturelle de l'Eglise protestante unie de Lyon a pour objet d'assurer l'exercice du culte réformé et de pourvoir en tout ou en partie aux frais et besoins du culte et des divers services et activités qui peuvent s'y rattacher.

1) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les évènements significatifs de l'exercice 2022 dont les incidences comptables et financières sont plus amplement détaillées dans les informations de l'annexe, sont les suivants :

- Poursuite des travaux en cours :
 - Sur le site de Bancel pour 17 387 €
 - Sur le site d'Oullins pour 296 997 €
 - Sur le site de Change - Tassin pour 77 557 €

2) PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 – Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n°2020-08 homologué par arrêté du 29 décembre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) modificatif du 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, tout en intégrant les dispositions liées à l'adhésion des associations culturelles de l'Eglise Protestante unie de France.

2.2 – L'évaluation des éléments de l'actif est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, sous réserve des précisions fournies au § 2.3.

2.3 – Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivante :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence de méthodes comptables
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

- Ensembles immobiliers

L'évaluation des actifs immobiliers a été opérée selon les modalités ci-après :

- pour les biens apportés ou acquis depuis plus de 10 ans au 1^{er} janvier 2006 selon la valeur déclarée lors de l'opération de valorisation des biens détenus par l'association en 2001, sous déduction d'un amortissement annuel calculé au taux de 2% depuis 2001.

- pour les biens apportés ou acquis depuis moins de 10 ans selon la valeur portée à l'acte, sous déduction d'un amortissement annuel calculé au taux de 2% depuis l'acquisition ou l'apport du bien.

- Autres immobilisations corporelles

L'évaluation repose sur :

- l'inventaire dressé en 2001 et la valorisation fournie à cette date pour les biens concernés (orgues, mobiliers du Temple, mobilier de bureau...), auquel ont été ajoutés les biens acquis et clairement identifiés sur la période de 2001 à la date de clôture de l'exercice, valorisés au prix d'achat sous déduction d'amortissements calculés selon un taux adapté à chaque nature de biens depuis la date d'achat jusqu'au 31 décembre N.

- La rémunération des ministres en poste et les charges sociales ou fiscales attachées est comptabilisée dans les charges de l'association. Cette inscription n'a aucune incidence sur le résultat dans la mesure où le financement de cette masse salariale relève réglementairement de l'Eglise Protestante Unie De France. Il est en effet constaté au compte de résultat un produit d'exploitation d'égale montant.

3) NOTES SUR LE BILAN

4.1. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE				
RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Cessions Rebut	
1-Immobilisations incorporelles				
Total 1	0	0	0	0
2-Immobilisations corporelles				
. Terrains	746 017			746 017
. Constructions & Agencements	8 068 329	0	179 400	7 888 929
. Autres immobilisations corporelles	617 062	0	0	617 062
. Immobilisations en cours	787 822	391 941	0	1 179 763
Total 2	10 219 230	391 941	179 400	10 431 771
3-Immobilisations financières	15	8 500		8 515
Total 3	15	8 500	0	8 515
TOTAL GENERAL 1-2-3	10 219 245	400 441	179 400	10 440 286

ETAT DES AMORTISSEMENTS				
AMORTISSEMENTS	Amortissement à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Dotations de l'exercice	Cessions Rebutis	
1-Immobilisations incorporelles	0			0
Total 1	0	0	0	0
2-Immobilisations corporelles				
. Constructions et agencements	3 870 012	315 253	179 373	4 005 892
. Autres immobilisations corporelles	512 975	25 507	0	538 482
Total 2	4 382 986	340 760	179 373	4 544 374
TOTAL GENERAL 1-2	4 382 986	340 760	179 373	4 544 374

• La comptabilisation des immobilisations corporelles sur l'exercice **2022** repose sur les règles suivantes :

- Ensembles immobiliers

Les ensembles immobiliers intégrés ou acquis sont évalués comme suit :

- Terrain : valeur portée à l'acte ou 20% de la valeur globale de l'ensemble immobilier lorsque l'évaluation du terrain n'est pas stipulée.
- Construction : prix de revient de la construction

Pour la comptabilisation des constructions, il est fait application des nouvelles dispositions issues du règlement n°2014-03 de l'ANC relatif à la dépréciation des actifs, notamment celles relatives aux ensembles immobiliers, à savoir la méthode de l'amortissement par composant.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- L'association s'est prévaluée de la méthode simplifiée, dite prospective, fondée sur la réallocation des valeurs nettes comptables, à savoir :
 - La ventilation des valeurs nettes comptables des ensembles immobiliers au 01/01/2006 entre les composants identifiés,
 - La définition d'un plan d'amortissement adapté à chaque composant,
 - La détermination de la dotation aux amortissements de chaque composant à partir de la durée d'utilisation résiduelle au 1^{er} janvier 2006.
- La nature des composants « constructions », les critères de valorisation des composants et des durées d'utilité sont résumés dans le tableau ci-après :

NATURE DU COMPOSANT	VALORISATION DU COMPOSANT	DUREE D'UTILITE
Structures et assimilés	80%	50 ans
Façade /Etanchéité/Toiture	10%	15 ans
Installations générales techniques	10%	20 ans

○ Il est tenu compte sur le plan comptable de la valeur résiduelle des actifs immobiliers. **En conséquence, il n'est pas pratiqué d'amortissement sur les structures et assimilés des ensembles immobiliers anciens.**

- Autres immobilisations corporelles

Elles sont traitées en tant qu'éléments non décomposables, sans valeur résiduelle, et sont amorties sur leur durée d'utilité.

• Les amortissements des immobilisations sont calculés selon le mode linéaire au taux suivants :

Immeubles : 5 à 6.67 %

Agencement des immeubles : 4 à 10 %

Orgues : 4 à 10 %

Matériel de bureau et mobilier : 4 à 20 %

4.2. PROVISIONS

ETAT DES PROVISIONS				
	Provisions	Dotations	Reprises	Provisions
	à l'ouverture de l'exercice			à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	0			0
Provisions pour charges	0			0
Provisions pour dépréciations	0			0
TOTAL	0	0	0	0

4.3. ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

• Néant

4.4. COMPTES DE REGULARISATION

Ils comprennent :

- a) A l'actif des charges constatées d'avance pour 10 547 € ;
- b) Au passif des produits constatés d'avance pour 100 €.

4.5. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, une dépréciation est constatée pour chacune d'elles.

ETAT DES CREANCES ET DETTES					
RUBRIQUES	Montant brut	Dont		Dont	
		Sur Régions EP	Sur Autres	A moins d'un an	A plus d'un an
CREANCES					
1. Actif immobilisé					
- Prêts divers	8 500		8 500	8 500	0
- Cautions	0		0	0	
2. Actif circulant					
- Créances sur Régions					
- Autres créances	635 271	0	635 271	634 621	650
TOTAL CREANCES	643 771	0	643 771	643 121	650
DETTES					
1. Emprunts et dettes financières	306 030	0	306 030	15 581	290 449
2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	312 687	151 000	161 687	312 687	0
3. Dettes fiscales et sociales	4 667	0	4 667	4 667	0
4. Autres					
- Dettes aux Régions	0	0	0	0	0
- Autres dettes	152 349	0	152 349	152 349	0
TOTAL DETTES	775 733	151 000	624 733	485 284	290 449

4.6. CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Les charges à payer s'élèvent à 400 532 €.

Les produits à recevoir s'élèvent à 249 998 €.

4.7. VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES					
	A l'ouverture de l'exercice	Affectation Résultat N-1	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
1. Fonds statutaires					
- Patrimoine intégré	3 247 971	0			3 247 971
Total fonds statutaires	3 247 971	0	0	0	3 247 971
2. Réserves statutaires ou contractuelles					
Total réserves statutaires	0	0	0	0	0
3. Autres réserves					
- Réserve immobilière	1 986 210				1 986 210
- Réserve générale	-1 199 528	-234 729			-1 434 257
Total autres réserves	786 682	-234 729	0	0	551 953
4. Excédent ou déficit de l'exercice	-234 729	234 729		223 895	-223 895
SITUATION NETTE	3 799 924	0	0	223 895	3 576 029
5. Subventions d'investissement nettes	1 190 593		6 376	128 819	1 068 150
7. Provisions réglementées	0				0
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	4 990 517	0	6 376	352 714	4 644 179

La variation des réserves correspond à l'affectation du résultat déficitaire 2021 de 234 728.90 €.

3.8. VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Aucune valorisation au titre des contributions volontaires bénévoles n'est effectuée en raison de l'absence d'éléments.

4) NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires, même exceptionnelles par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'association sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

5) AUTRES INFORMATIONS :

6.1. LEGS ET DONATIONS EN COURS ET DONS

LEGS ET DONATION		
	NOMBRE	VALEUR ESTIMEE EN K€
. Libéralités acceptées par le Conseil presbytéral en attente d'autorisation administrative	0	
<i>Dont legs acceptés</i>	0	
. Libéralités autorisées en attente de délivrance	0	
<i>Dont legs autorisés</i>	0	
TOTAL	0	0
<i>Dont libéralités à reverser aux régions</i>		0

DONS MANUELS					
	AU	2 022			AU
	01/01/2022	Encaissés	Utilisés	Mis en fonds dédié	31/12/2022
DONS RECUS POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'EGLISE REFORMEE	0	652 874	652 874	0,00	0
UTILISATION DES DONS					
. Reversés à la Région			-550 000	0	0
. Utilisés au fonctionnement de l'église locale et des paroisses			102 874	0	0
SS/TOTAL DES DONS AFFECTES AU FONCTIONNEMENT	0	652 874	-652 874	0	0
DONS RECUS POUR LA RENOVATION DE BANCEL Réservé pour cette utilisation	333 994	0	0	0	333 994

6.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	A l'ouverture de l'exercice	Encaissées	Mises en fonds dédié	A la clôture de l'exercice
Subventions publiques	2 043 794	0	0	2 043 794
Pour la rénovation Grand Temple	2 041 410			2 041 410
Pour la rénovation Oullins	2 384			2 384

6.3. FONDS DE DEDIES

	A l'ouverture de l'exercice	Mis en fonds dédié	Utilisés	A la clôture de l'exercice
Relatif à des subventions et dons affectés	341 463	5 612	0	347 075
Pour Bancel + GT	333 994	860	0	334 854
Fds dédié / Dons	333 994	860	0	334 854
Pour Change - Tassin	4 639	3 792	0	8 431
Fds dédié / Dons	4 639	3792	0	8 431
Pour Oullins	2 831	0	0	2 831
Fds dédié / Dons	2 831	0	0	2 831
Pour Central	0	960	0	960
Fds dédié / Dons		960		960
Relatif à des legs	1 276 607	9 000	9 343	1 276 264
<i>En attente d'affectation</i>				
Pour Change	314 520	9 000		323 520
Pour Oullins	962 087		9 343	952 744
TOTAL FOND DEDIES	1 618 070	14 612	9 343	1 623 339

6.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Indemnités de départ à la retraite

Aucune provision n'a été calculée compte tenu de la faible ancienneté des salariées.

EGLISE PROTESTANTE UNIE DE LYON

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	31/12/2022		31/12/2021	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisation sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	652 956	652 956	674 397	674 397
- Legs, donation assurance-vie			429 326	429 326
- Mécénat			100	100
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	2 169		961	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	63 676		43 668	
3 - Subventions et autres concours publics	309 465		302 951	
4 - Reprises de provisions et dépréciations	118 652		120 576	
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	25 250	25 250	24 206	24 206
Total des produits	1 172 168	678 206	1 596 185	1 128 028
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	57 881	57 881	35 419	35 419
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	600 115	600 115	738 929	738 929
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - Frais de fonctionnement	387 446	12 136	342 548	-5 032
4 - Dotation aux provisions et dépréciations	340 760		374 572	
5 - Impôt sur les bénéficiaires				
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	9 860	9 860	339 446	339 446
Total des Charges	1 396 062	679 992	1 830 914	1 108 761
Excédent ou Déficit	-223 894,70	-1 786	-234 728,90	19 267

CHARGES

1.1 ACTIONS : CATHECHESE - EVANGELISATION - JEUNESSE & MOYEN D'INFORMATION

1.1 VERSEMENTS : CONTRIBUTION EPDF & CONSISTOIRE



EGLISE PROTESTANTE UNIE DE LYON

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	31/12/2022		31/12/2021	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature	6 514		990	
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
3 - Concours public en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total des produits	6 514	0,00	990	0,00
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	6 514		990	
Total des charges	6 514	0,00	990	0,00

EGLISE PROTESTANTE UNIE DE LYON

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	31/12/2022	31/12/2021
EMPLOIS PAR DESTINATION		
1 - Missions sociales		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	57 881	35 419
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	600 115	738 929
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		
2 - Frais de recherche de fonds		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3 - Frais de fonctionnement	12 136	-5 032
Total des emplois	670 132	769 316
4 - Dotation aux provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	9 860	339 446
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	19 267
Total	679 992	1 128 028

RESSOURCES PAR ORIGINE		
1 - Ressources liés à la générosité du public		
1.1 Cotisation sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénat		
- Dons manuels	652 956	674 397
- Legs, donation assurance-vie		429 326
- Mécénat		100
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
Total des ressources	652 956	1 103 823
2 - Reprises de provisions et dépréciations		
3 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	25 250	24 206
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 786	0
TOTAL	679 992	1 128 028

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Lyon, le 20 juin 2023

Pour SAS ORIAL
Commissaire aux Comptes

Jean-Paul BOUVARD
Fondé de Pouvoirs

